

DECISION DU PRESIDENT N°2023-026

Objet : Concours financier de l'ETAT dans le cadre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 - Projet de Pôle d'Echange Multimodal de Mirabeau

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-23,
Vu la délibération n°2021-044 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes pour la sollicitation de subventions,

Considérant ce qui suit :

COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et en cohérence avec les objectifs de son projet de territoire, de son schéma de mobilité rurale, est compétente pour la création d'un pôle d'échange multimodal.

Des études de faisabilité effectuées par COTELUB ont ciblé Mirabeau et plus spécifiquement le site de la gare pour accueillir cet équipement structurant en matière de mobilité.

Dans ce contexte, il est sollicité une subvention à l'Etat.

DECIDE

Article 1 De solliciter **le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR** à hauteur de 350 000 € soit 36,36% du montant prévisionnel des dépenses éligibles à ce dispositif.

Article 2 De définir le plan de financement du projet comme suivant :

Projet de Pôle d'Echange Multimodal à Mirabeau	962 500 € HT	
FINANCEMENT SOLLICITE	TAUX	MONTANT
ETAT (DETR) Plafond 700 000 €	36,36 %	350 000 €
Autofinancement COTELUB	63,64%	612 500 €

Article 3 De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 21 Avril 2023

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président de la Communauté Territoriale
Sud Luberon

Par délégation du Président,
Geneviève JEAN,
1ère Vice-présidente

